

**5<sup>e</sup> Forum mondial - Alliance des civilisations des Nations Unies, Vienne 2013**

**« Promouvoir un leadership responsable dans la diversité et le dialogue »**

**Document de réflexion<sup>1</sup>**

En s'inspirant d'une vision selon laquelle le respect et la tolérance parmi les êtres humains dans toute leur diversité de convictions, de cultures et de langues représentent des valeurs fondamentales pour l'édification de sociétés plurielles de même que pour promouvoir la paix et le développement durable, l'Alliance des civilisations des Nations Unies intervient dans un domaine dans lequel les choix et les attitudes de multiples acteurs des horizons les plus divers ont leur importance pour assurer la réalisation de ses objectifs.

La politique, les affaires, la société civile, les communautés religieuses aussi bien que les milieux universitaires, les organisations professionnelles, la jeunesse et les médias, tous ont leur rôle à jouer pour modeler un nouveau projet de vivre ensemble dans la diversité et le dialogue. En cette époque de changements mondiaux, dans un monde plus interdépendant que jamais, il est essentiel que ces acteurs prennent de plus en plus profondément conscience de la responsabilité qu'ils partagent pour établir un consensus dans un environnement dans lequel les économies sont interconnectées, le pouvoir est diffus, les politiques se diversifient et où s'affrontent de nombreuses perceptions du monde et conceptions de l'ordre national et international.

Aussi avons-nous besoin d'un leadership responsable dans tous les domaines et à tous les niveaux ; il nous faut impérativement, au moyen et au long terme, disposer d'un leadership qui comprenne bien la complexité du monde dans lequel nous vivons et qui assure une synthèse harmonieuse entre les décisions basées sur les valeurs et sur l'éthique en même temps qu'il jette des ponts entre les cultures. C'est sous cet angle et dans cette perspective spécifique que va se dérouler le Forum de Vienne.

Plus particulièrement, le Forum de Vienne s'interrogera sur la question de savoir comment un leadership responsable peut faire la différence sur les trois questions d'importance majeure suivantes :

---

<sup>1</sup> Rédigé conjointement par le Secrétariat de l'UNAOC et le Ministère fédéral autrichien des Affaires européennes et internationales, New York, 28 septembre 2012

- promotion, protection et pleine jouissance du droit de liberté religieuse dans un contexte de pluralisme religieux caractérisé non seulement par une grande diversité mais aussi par les perceptions de cette diversité et de nouveaux modes d'interaction entre les groupes religieux ;
- pluralisme et diversité du contenu des médias et de leur contribution à la promotion du débat public, de la démocratie et de la perception d'opinions diverses ;
- génération d'un nouveau discours concernant la migration, l'intégration et la mobilité dans l'économie globale.

Par ailleurs, le Forum de Vienne mettra l'accent sur la dimension régionale de l'Alliance des civilisations en tant qu'élément intégrant de sa mission puisqu'elle a pour but de transposer les prescriptions générales dans le cadre local ou régional et dans différentes cultures en vue de l'action sur le terrain. Outre qu'il fera le tour des initiatives régionales existantes au sein de l'UNAOC, le Forum de Vienne continuera à explorer les possibilités de renforcement de la coopération interculturelle dans la région du Danube et de la mer Noire, le Caucase du Sud et l'Asie centrale.

Lorsqu'il y aura lieu, les séances de groupes seront complétées de discussions en groupes restreints, offrant aux participants la possibilité de se concentrer sur des sujets plus spécifiques ou de travailler ensemble pour intervenir sur des problèmes déterminés.

## **I - Aborder la question du droit universel à la liberté de religion et promouvoir un nouveau pluralisme religieux à travers l'éducation**

L'importance actuelle du sujet que constitue la religion s'inscrit dans différents contextes. Certains sont de nature politique et sont en rapport avec des événements contemporains majeurs qui ont marqué la politique mondiale. D'autres facteurs sont moins visibles et sont liés à la crise, voire à la fin de la théorie de la sécularisation selon laquelle le processus de modernisation affaiblirait la religion à tous les niveaux. Un autre facteur important est associé à toute une série de nouvelles exigences confrontant la conception traditionnelle de la liberté de religion, à savoir de nouvelles tendances se dessinant dans l'intolérances religieuse, de nouvelles restrictions touchant les religions et une interaction croissante entre une grande diversité de cultures, de religions et de valeurs.

En tout état de cause, la recherche récente dans le domaine du changement intervenant au niveau de la religion fait apparaître que la « modernisation conduit à différents niveaux de diversité culturelle et que la diversité culturelle à son tour se traduit par des degrés croissants d'implication religieuse et des opinions plus positives concernant l'impact de la religion sur la politique. » (Enquête mondiale sur les valeurs, WVS).

Plus de la moitié de la population mondiale a des rapports étroits avec les religions et possède donc une solide base morale commune. On pourrait alors penser qu'assurer la protection du droit de liberté de religion ou de conviction et promouvoir une atmosphère de respect et de tolérance à l'égard de la diversité religieuse et culturelle aussi bien que du multiculturalisme ne représente pas vraiment un défi.

Et pourtant, la réalité appelle à la réflexion et à l'action collective au niveau national, régional ou international pour surmonter les obstacles à la pleine jouissance du droit de liberté de religion, remédier à l'intolérance, à la discrimination et à l'hostilité sociale mettant la religion en cause, et ancrer l'harmonie, le respect, la tolérance et la coexistence non violente sur une base positive et saine chaque fois qu'il est nécessaire de faire face à ceux qui s'opposent au pluralisme.

Les débats éclairés du Forum de Vienne sur ce sujet d'actualité reposeront sur les discussions qui ont eu lieu au cours du 4<sup>e</sup> Forum Mondial de l'UNAOC à Doha, en décembre 2011, et portaient sur l'étude publiée par le forum du Pew Research Center en décembre 2009 sous le titre « Améliorations à apporter aux législations pour promouvoir la liberté de religion ou de conviction », qui devait être rendue publique avant le Forum de Vienne.

Par ailleurs, ils prendront en considération les travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU de même que les rapports du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction offrant une compréhension plus approfondie du conflit religieux, de la violation et des problèmes dans leur ensemble.

Basées sur une approche pragmatique, deux séances de groupe principales seront organisées pour traiter des problèmes évoqués ci-dessus, échanger les pratiques exemplaires et présenter des conclusions et recommandations pour l'action future de la part des Etats et des acteurs non-étatiques, que l'UNAOC souhaiterait promouvoir en vue de développer le pluralisme religieux dans les sociétés démocratiques.

### **Séance de groupe 1 – Restrictions croissantes concernant la religion : aspects juridiques**

Ainsi que le Rapporteur spécial, Heiner Bielefeldt le rappelait dans un récent rapport, la notion de dignité humaine a une longue histoire et une forte résonance dans la plupart des traditions religieuses, philosophiques et culturelles. Néanmoins, pour que la notion de dignité humaine fonctionne en tant que référence normative dans le droit international des droits de l'homme, il est essentiel de s'assurer que la notion de dignité ne soit pas réclamée comme un monopole par l'une ou l'autre de ces traditions mais qu'elle reste bien ouverte aux lectures religieuses ou

philosophiques les plus diverses. Cette ouverture n'est toutefois pas synonyme d'absence de contenu. Malgré les interprétations les plus différentes de ce que la dignité humaine peut signifier, cette notion a en même temps la fonction précise et indispensable de nous rappeler la nature universelle des droits fondamentaux que peuvent revendiquer tous les êtres humains du seul fait de leur qualité d'êtres humains.

Le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme établit par ailleurs un lien entre la « dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine » et leurs « droits égaux et inaliénables ». Le respect de la dignité humaine se voit ainsi accorder un appui institutionnel en termes de droits à force obligatoire internationale. En même temps, c'est précisément cette mise en évidence de la dignité humaine qui rend compte de la qualification spécifique des droits de l'homme en tant que « droits égaux et inaliénables ». Le principe d'égalité découle en définitive du statut axiomatique de dignité humaine qui dépend nullement de qualités, talents ou statut social particuliers qu'un individu pourrait posséder ou ne pas posséder.

En tant que droit de l'homme universel, le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction doit être interprété strictement en conformité avec la première phrase de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les dispositions similaires. En conséquence, il n'est pas question que l'Etat puisse « accorder » ce droit à certains individus ou groupes d'individus. C'est plutôt l'inverse qui est vrai : l'Etat doit respecter la liberté de religion ou de conviction de chacun comme une prérogative inaliénable – et donc non-négociable – de tous les êtres humains, tous ayant dans le Droit international le statut de détenteurs de droits du fait de leur dignité inhérente.

Par conséquent, le point de départ pour définir l'application de la liberté de religion ou de conviction doit être l'auto-perception des êtres humains – de tous les êtres humains – dans le domaine de la religion ou des convictions. Il est clair que cette auto-perception peut se présenter de façons très diverses. C'est pourquoi la liberté de religion ou de conviction devrait être conçue au sens large, de manière à protéger les « convictions théistes, non-théistes et athées de même que le droit de ne professer aucune religion ou conviction ».

Dans le cadre de cette séance, cette vaste acception du statut de tous les êtres humains en tant que détenteurs de droits en vertu de leur dignité humaine sera discutée comme base à partir de laquelle sera cernée dans ses grandes lignes l'étendue appropriée de cette liberté de religion ou de conviction. Alors que certains Etats semblent la limiter à une liste donnée d'options religieuses, elle devrait inclure les adeptes de religions ou convictions traditionnelles et non-traditionnelles, les membres de communautés larges ou restreintes, les minorités et les minorités au sein de minorités, les réfugiés, les travailleurs migrants, les convertis ou

reconvertis et les dissidents ou autres voix critiques. Il convient de même de ne pas oublier les droits des femmes qui continuent à n'avoir qu'une place marginale au sein de nombreuses traditions religieuses.

D'autre part, le groupe portera son attention sur les différentes dimensions que recouvre le droit de manifester sa religion ou ses convictions, ainsi que sur les discriminations basées sur la religion ou les convictions et sur les discriminations inter-religieuses et les questions de tolérance.

En s'appuyant sur la Résolution 16/13 du Conseil des droits de l'homme, d'avril 2011, portant sur la Liberté de religion ou de conviction, elle-même basée sur les études du Pew Center montrant qu'il existe un rapport entre la protection de la liberté de religion par la Constitution et les changements globaux dans les restrictions imposées par les gouvernements dans le domaine de la religion, à une époque où de nombreux pays connaissent des changements politiques majeurs et réforment l'ensemble de leur cadre juridique, y compris leur droit constitutionnel, le groupe fera connaître les pratiques exemplaires permettant de maintenir la liberté de religion dans un contexte de diversité et de pluralisme croissants.

## **Séance de groupe 2 – Vivre ensemble en se sentant à l'aise dans un paysage de diversité religieuse et de différences : aspects éducatifs**

Avoir non seulement des esprits larges mais aussi des cœurs ouverts, capables de compassion et d'imagination, tel est le véritable défi rencontré lorsqu'on s'attaque au fond du problème de la haine religieuse. Ce n'est pas une coïncidence si le bagage culturel et religieux, le dialogue et les compétences interculturelles aussi bien que l'éducation à la tolérance et au respect jouent un rôle décisif pour obtenir ce changement.

Le travail de ce groupe repose sur la Résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme, de mars 2011, portant sur la Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation de personnes, ainsi que la discrimination, l'incitation à la violence et la violence à l'égard de personnes basées sur la religion ou les convictions, ce qui exige d'intensifier les efforts internationaux pour « favoriser un dialogue à l'échelle mondiale en vue de promouvoir une culture de tolérance et de paix à tous les niveaux » en passant, entre autres, par « l'éducation et la sensibilisation ». Par ailleurs, il prend en considération les recommandations pratiques d'une série de quatre ateliers d'experts pour l'Europe, l'Amérique, l'Afrique et l'Asie sur le problème de l'incitation à la haine nationale, raciale et religieuse.

Pour chacune de ces quatre régions, les participants ont souligné que l'incitation à la haine dans la société devrait être combattue par des

mesures efficaces en particulier dans les secteurs de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et de l'information, en vue de lutter contre les préjugés, l'hostilité ou la violence et de promouvoir la compréhension et la tolérance. Cette conclusion de portée générale est aussi validée par l'expérience acquise par l'UNAOC au cours des cinq dernières années à la faveur de nombreuses activités, de conférences et de débats poursuivis avec de multiples partenaires dans le monde entier.

Ce groupe prend en considération les principes et textes de référence existants, tels que les « Principes de Tolède sur l'enseignement relatif aux religions et convictions dans les écoles publiques » (OSCE), de même que les « Principes directeurs de l'UNESCO sur l'éducation interculturelle » ainsi que les droits fondamentaux culturels et religieux de l'enfant proclamés dans le texte « Approche de l'Éducation pour tous basée sur les droits de l'homme ».

A cet égard, les experts et participants penchent pour adopter à l'unanimité, entre autres, les recommandations à l'action suivantes :

- Favoriser le dialogue, dès le jeune âge, et créer un espace public pour une action interculturelle, inter-religieuse et intra-religieuse en veillant à n'exclure personne.
- Encourager une connaissance, une formation des mentalités, une prise de conscience et une mobilisation et acquisition de compétences sociales meilleures pour conjurer efficacement le discours de haine et avoir recours à des méthodes créatives pour mobiliser l'opinion publique.
- Amener les représentants des médias, les enseignants ainsi que les chefs religieux et de communautés à mieux prendre conscience de leur rôle et de leurs responsabilités sociales et morales.
- Organiser des activités d'éducation et des formations sur les droits de l'homme, s'adressant entre autres aux fonctionnaires chargés de l'application de la loi et aux membres du corps judiciaire.

Cette séance offrira l'occasion de partager des pratiques exemplaires, de discuter sur les moyens de prendre des mesures audacieuses en vue de mettre en œuvre ces recommandations et de se mettre d'accord sur un programme pilote pour développer l'éducation formelle, non-formelle et informelle au respect et à la tolérance.

## **II - Le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias en tant que facteurs essentiels pour favoriser le débat public, la démocratie et la prise de conscience d'opinions différentes**

Ainsi que le fait remarquer Manuel Castells, la révolution technologique qui a débuté vers la fin des années 70 à Silicon Valley a eu un profond impact sur tous les aspects de la société, en créant de nouveaux rapports et de nouvelles identités parmi les populations du monde entier. En raison

de cette énorme évolution au niveau économique, social, politique et culturel, due à la prolifération de nouvelles technologies d'information telles qu'Internet, la télévision et l'ordinateur, Castells fait valoir que nous vivons dans une Société en Réseau.

A l'époque de l'information qui est la nôtre, la prédominance de la technologie et des moyens de communication numériques est une réalité qui représente un défi pour les dimensions socio-culturelles de l'Etat-nation et des cultures nationales aussi bien que pour les flux d'information et l'activité commerciale.

La communication audiovisuelle de dimension mondiale a modifié notre regard sur « l'autre » parce que nous avons enfin la possibilité de nous voir « nous-même » avec les yeux de « l'autre » à l'échelle planétaire. Avec la télévision par satellite, nous sommes tous devenus « l'autre » par rapport à quelqu'un. De ce fait, nous avons accompli une période de croissance en tant qu'individus et que sociétés parce que nous avons atteint un point où « l'autre » n'est plus un simple produit de notre imagination mais est devenu une « image réelle » que nous ne saurions plus ignorer dans notre for intérieur.

S'il est vrai que nous pouvons toujours choisir de haïr « l'autre », il est en revanche de plus en plus difficile de le faire lorsque l'autre « entre » dans notre salon par l'écran de télévision – en particulier si les émissions nous atteignent à travers les valeurs de la liberté d'expression.

Les valeurs de la liberté d'expression représentent un des sujets majeurs sur lequel réfléchira le Forum de Vienne – en se demandant comment en faire la pierre angulaire des journalistes et des organismes de médias en particulier dans les régions où ceci semble le moins évident ; comment aider à renforcer la capacité des médias au niveau local ; comment assurer la sécurité des journalistes ; comment renforcer le rôle des médias en donnant aux individus les moyens d'utiliser la nouvelle technologie pour participer et s'engager activement dans une nouvelle société civile ; comment aider les individus à acquérir les compétences et créer des institutions pour gérer de façon pacifique leurs intérêts différents et parfois contradictoires.

Il importe de noter que les médias peuvent en puissance aider à trouver un consensus et à résoudre les différends par le biais du dialogue. Ainsi, le développement de la formation à l'utilisation des médias peut-il constituer un outil de solution pacifique des conflits et de promotion des sociétés plurielles.

Le Forum de Vienne centrera également son attention sur le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias. La mondialisation en soi n'implique pas nécessairement l'uniformisation du contenu qui constitue une menace pour la diversité culturelle. Cela dit, ni le pluralisme de

l'information, ni la diversité du contenu des médias ne sont automatiquement garantis par la multiplication des moyens de communication mis à la disposition du public. Il est donc d'une importance cruciale que les corporations de médias et les industries culturelles soient encouragées à investir dans et à soutenir la diversité culturelle et le dialogue interculturel.

Sur la base d'une approche pragmatique, deux séances de groupe principales seront organisées pour travailler sur les défis exposés ci-dessus, partager les pratiques exemplaires et fournir des conclusions et des recommandations pour une action future auprès des Etats et des acteurs non étatiques que l'UNAOOC pourrait souhaiter associer à son futur travail en vue de promouvoir de façon proactive le pluralisme des médias et la diversité du contenu des médias, corollaires du droit fondamental à la liberté d'expression, aussi bien que le dialogue interculturel et la diversité des expressions culturelles.

### **Séance de groupe 3 - Retour aux principes fondamentaux : questions relatives à la liberté des médias**

Les individus doivent être en mesure d'entrer en contact entre eux et d'établir des relations constructives au sein d'une communauté ou d'une société aussi bien que d'une communauté ou société à l'autre, de recevoir et transmettre des informations, de s'exprimer et d'échanger des idées : ce sont là les conditions essentielles devant être réalisées. Les citoyens ne sauraient être confinés dans leur communauté en ne disposant que d'informations et opinions raréfiées et homogènes. L'accès à l'information contribue au développement économique, social et politique et il est susceptible de favoriser la solution de conflits et le dialogue si les personnes disposent effectivement de la possibilité d'exercice du droit humain à la liberté d'opinion et d'expression.

Ce panel se basera sur la Résolution 12/16 du Conseil des droits de l'homme, du 12 octobre 2009, portant sur la Liberté d'opinion et d'expression, ainsi que sur le travail effectué par l'UNAOOC dans ce domaine essentiel de son action, et plus particulièrement sur les leçons tirées de l'utilisation de l'instrument dénommé « Global Experts Finder » ([www.globalexperfinder.org](http://www.globalexperfinder.org)), qui fournit aux journalistes et au grand public une analyse de haute qualité, ainsi que sur les observations et conclusions recueillies au cours des séances de formation de journalistes organisées tout au long de l'année dans le monde entier.

Les débats se concentreront sur des cas concrets présentés par des experts et des praticiens ainsi que sur des expériences menées sur le terrain pour :



- défendre le droit de chacun à exercer la liberté d'expression et d'information, en abordant également la question de la sécurité des journalistes ;
- promouvoir l'exercice effectif de la liberté d'expression et d'information par le biais de l'enseignement et de l'éducation ;
- poursuivre la promotion de la libre circulation de l'information pour contribuer à la compréhension internationale, à une meilleure connaissance des perceptions du monde, des cultures, des religions, des convictions et des traditions ainsi qu'au respect de la diversité d'opinions et à l'enrichissement mutuel des cultures ;
- faire en sorte que les nouveaux services et techniques d'information et de communication, lorsqu'ils sont disponibles, soient effectivement utilisés pour élargir le champ de la liberté d'expression et d'information.

Cette séance conduira à l'adoption d'une nouvelle action commune pour réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus.

#### **Séance de groupe 4 - Diversité du contenu des médias**

L'objectif de cette séance est de faire mieux prendre conscience du rôle particulier de l'industrie des médias concernant la protection et la promotion de la diversité culturelle, du dialogue interculturel et de la diversité d'expression culturelle. Une énorme responsabilité incombe aux médias et aux industries culturelles auxquels il revient de promouvoir la diversité culturelle et le dialogue interculturel en orientant les esprits et en déterminant la capacité des générations présentes et futures à satisfaire leur besoin de communiquer, apprendre à évoluer dans un univers de plus en plus complexe, nourrir leur curiosité, développer leurs talents et encourager le dialogue interculturel.

Deux grandes questions seront soumises à la discussion :

- Le rôle des gouvernements pour assurer qu'une variété suffisante d'informations, d'opinions et de programmes diffusés par les médias puisse être accessible au public. Les participants partageront les pratiques exemplaires concernant en particulier deux points spécifiques : comment encourager les médias à mettre à la disposition du public une diversité de contenus susceptible de promouvoir un débat critique et une plus large participation à la vie publique de personnes appartenant à toutes les communautés et toutes les générations ; comment les stimuler à contribuer au dialogue interculturel et inter-religieux de manière à promouvoir le respect mutuel et la tolérance et éviter les conflits potentiels grâce à la discussion. Ces deux points semblent extrêmement importants.
- Les pratiques exemplaires mises en œuvre par l'industrie des médias pour renforcer le soutien à la diversité culturelle et au dialogue

interculturel, à savoir en tant que partie intégrante de leur effort commun de responsabilité sociale. Alors que, pour donner un exemple, les sociétés pétrolières sont plus spécialement concernées par la pollution et leur empreinte environnementale, les industries culturelles doivent, elles, définir leur empreinte intellectuelle : quel impact ont-elles sur le cerveau de leurs clients ? Un petit nombre de sociétés pionnières ont identifié la promotion de la diversité culturelle comme l'un des aspects/défis spécifiques de leur politique de développement durable. Effectivement, une telle promotion est une source de performance économique pour la société en question et elle stimule sa responsabilité sociale. Le fait de proposer une grande diversité de contenus de haute qualité constitue pour ces sociétés un avantage de compétitivité sur leurs concurrents et répond aux besoins des consommateurs.

La promotion de la diversité culturelle est inspirée par la responsabilité sociétale des industries culturelles : quel est le meilleur moyen de permettre aux compétences créatives des générations présentes et futures de s'épanouir ? Comment s'assurer que nous n'encourageons pas une « monoculture », source d'obésité intellectuelle et constituant un obstacle au dialogue interculturel, à l'ouverture d'esprit ? Pour éviter ces pièges, un petit nombre de leaders de l'industrie culturelle et des médias sont déterminés à encourager la création dans toute sa diversité, à renforcer les capacités de production dans les pays en développement et à promouvoir le patrimoine culturel. Certains ont même défini des indicateurs destinés à mesurer le progrès dans les offres des différents pôles opérationnels : ventilation des recettes des ventes par genre musical, nombre de langues dans lesquels les artistes chantent ; part de co-productions cinématographiques non-nationales ; pourcentage des investissements consacrés à la valorisation du patrimoine ...

On pense que cette séance aboutira à un certain nombre de recommandations sur la possibilité d'inclure la diversité et les indicateurs ou cibles de la diversité culturelle en tant qu'objectif à atteindre dans les chartes des organisations de médias, dans les codes d'éthique adoptés par les professionnels des médias ou dans les buts prioritaires pour les sociétés de médias. Elle pourrait également aboutir à une recommandation visant à accorder une plus grande attention aux répercussions de la concentration des médias sur la diversité du contenu des médias, sur l'équilibre entre les programmes de divertissement et l'information et les programmes favorisant le débat public, d'une part, et sur la contribution des médias au dialogue interculturel, d'autre part.

### **III - Formuler un nouveau discours à l'égard de la migration, de l'intégration et de la mobilité dans l'économie mondiale**

La migration internationale est un phénomène mondial. On estimait pour 2010 que quelque 214 millions de personnes soit 3 pour cent de la population mondiale étaient des migrants internationaux. Plus de 9 migrants internationaux sur 10 se déplacent pour des raisons économiques. Néanmoins, les conflits violents, les persécutions politiques et la traite sont eux aussi des causes importantes de mobilité internationale.

On estime que le nombre de migrants se déplaçant du Sud vers le Nord est aussi important que le nombre de migrants circulant entre pays en développement. En 2010, les pays en développement accueillaient 86 millions de migrants internationaux, dont 14 millions de réfugiés. On voit donc que les implications du développement des migrants et le besoin de gérer la migration revêt la même actualité pour le Sud que pour le Nord.

Dans tous les cas, la migration est un aspect essentiel de l'économie mondiale à l'heure actuelle. Dans l'ensemble, la migration a un impact économique positif sur les ménages de migrants et sur le pays source comme sur le pays d'accueil. Il est communément admis que la migration a un effet de réduction de la pauvreté dans les pays d'origine des migrants. Mais on voit beaucoup moins clairement les avantages économiques de la migration pour les pays d'accueil et ils sont même contestés dans les périodes de récession économique. Pourtant, les recherches effectuées indiquent invariablement que la migration contribue à la croissance économique dans les pays recevant des migrants et même les craintes relatives à une augmentation de la concurrence sur le marché du travail pendant une période de récession pour les travailleurs non qualifiés natifs du pays considéré sont basées sur des présuppositions fausses.

Un exposé général complet des aspects économiques, sociaux et culturels de l'impact de l'immigration est informatif pour la politique à suivre mais aussi extrêmement utile pour développer un discours positif sur l'immigration, rectifier les perceptions erronées et tenir compte des préoccupations de la population.

De plus, les politiques favorisant l'intégration des migrants ont le plus de chances de maximiser les bénéfices économiques de la migration et de minimiser les tensions, en particulier en période de crise économique. Tracer la voie à suivre pour une intervention réussie du point de vue de l'intégration est une attitude extrêmement ambitieuse étant donné qu'elle dépend de toute une série de facteurs et de conditions. Et pourtant il est clair comme l'eau de source que les immigrants ne peuvent devenir (et être considérés comme) des contributeurs à la communauté au long terme qu'au prix d'efforts d'intégration conjoints, qui engagent les gouvernements, les autorités locales, le secteur privé, la société civile et les médias. En partant d'une approche pragmatique, deux séances de groupe principales ont été prévues pour étudier les défis dont nous venons

de parler, partager les pratiques exemplaires et présenter des conclusions et recommandations pour une action future de la part des Etats et des acteurs non-étatiques, conclusions et recommandations que l'UNAOC souhaite reprendre à l'avenir dans ses travaux afin de promouvoir un discours positif concernant la migration, soutenir les approches innovantes permettant de faire face aux défis de l'intégration et développer les politiques et pratiques d'intégration.

### **Séance de groupe 5 - Mieux communiquer en s'appuyant sur l'évidence en matière d'immigration – contribuer à un nouveau discours sur la migration**

Les travaux de ce panel se concentreront sur la nécessité de promouvoir une meilleure compréhension et un dialogue basé sur les données, prenant en considération l'impact économique, social et culturel de l'immigration, afin d'aborder correctement les préoccupations d'une large frange de l'opinion publique à ce sujet.

Trois points importants seront abordés et soumis à une discussion approfondie :

1) Dresser un tableau général complet des avantages et des coûts de l'immigration pour les pays d'accueil afin d'élaborer une information du public meilleure, exacte et sans détours et de permettre l'instauration d'un meilleur débat public. Nécessité d'une approche large incluant les données économiques relatives à l'impact sur le marché du travail, le commerce international, l'innovation, l'évolution technologique et la productivité, les modèles de consommation, le produit de l'impôt et les versements à la sécurité sociale mais aussi les aspects sociaux et culturels. L'immigration peut en fait affecter la cohésion sociale qui, à son tour, a un impact sur le niveau et la répartition du bien-être dans la société. Il importe donc de ne pas négliger des aspects tels que l'inégalité, la mobilité sociale à travers les générations, la diversité culturelle et les relations interculturelles, les attitudes sociales à l'égard des immigrants, y compris la discrimination et les préjugés. Des projets pratiques tels que ceux visant à répandre l'utilisation d'outils performants, en particulier pour évaluer la cohésion sociale, pourront être pris en considération.

2. Utiliser l'intervention politique de même que l'action de la société civile pour créer des attentes et construire un discours positif autour de la migration. Les débats se concentreront sur les points suivants : partage des pratiques exemplaires concernant les expériences en cours dans différents pays dans le but de dépolitiser l'immigration, présentation de l'immigration en termes rationnels, reposant sur des données, en même temps que l'on libèrera le terme d'intégration des débats idéologiques tels que ceux qui entourent le multiculturalisme et/ou des débats d'assimilation relatifs à l'intégration.

3. En partant du rôle central joué par les médias – y compris les médias sociaux et les médias axés sur le divertissement – qui constituent d’une façon générale un important moteur de l’opinion publique concernant l’immigration, discussion d’exemples positifs de coopération avec les médias, par exemple entre les autorités locales et les médias locaux ou par le biais de formations de journalistes sponsorisées par le gouvernement orientées sur une meilleure compréhension de l’immigration. On discutera également la nécessité de s’élever contre les descriptions discriminatoires et les assertions incorrectes dans les médias grâce à un mécanisme de réponse rapide.

### **Séance de groupe 6 - Diversité, identités multiples et inclusion sociale. Pratiques exemplaires en matière d’intégration.**

Les politiques visant à promouvoir l’intégration des migrants sont celles qui offrent les meilleures perspectives pour maximiser les bénéfices économiques de la migration et minimiser les tensions, en particulier pendant une crise économique. Ces politiques vont de la promotion de la diversité sur le lieu de travail et dans les écoles à l’éducation et à l’urbanisme. Ainsi que le fait remarquer une étude présentée par l’OCDE (Les avantages de la migration – vers un nouveau système de mobilité), à l’heure actuelle l’intégration est considérée comme la somme des politiques et des pratiques permettant aux sociétés de combler l’écart de performances entre les natifs et les immigrants et leurs descendants. Que ce soit dans le domaine de l’éducation, sur le marché du travail, en matière de logement, de santé, de services sociaux, d’apprentissage de la langue ou de participation politique et civile, les efforts d’intégration devraient permettre de combler les écarts persistants d’opportunités et de résultats qui marginalisent les immigrants et sapent la cohésion sociale.

On discute bien sûr toujours beaucoup des moyens d’atteindre ce but. Tracer la voie à suivre pour intervenir avec succès sur le plan de l’intégration est certes une entreprise particulièrement audacieuse étant donné qu’elle dépend d’un grand nombre de facteurs et de conditions. Les droits légaux sont une condition préalable et nécessaire de l’intégration, mais une condition insuffisante pour sa réalisation. Les migrants se trouvent en présence d’une quantité de barrières à l’intégration, y compris les idées préconçues ou l’attitude hostile du public et la discrimination.

Il est néanmoins parfaitement clair que les immigrants ne peuvent devenir, et être perçus comme, des contributeurs de la communauté au long terme qu’en passant par des efforts d’intégration coopératifs, qui engagent les gouvernements, les autorités locales, le secteur privé, la société civile et les médias. Deuxièmement, il apparaît que dans les cas d’intégration réussie, celle-ci a toujours été comprise comme une adaptation à double sens, qui fait de la responsabilité de l’intégration/adaptation une charge que doivent se partager les

immigrants et tous les résidents de la société, y compris ses principales institutions.

En se basant sur une approche très pragmatique, cette séance se concentrera sur les démarches innovantes entreprises pour relever les défis et élaborer des politiques et des pratiques permettant l'intégration, en particulier dans les domaines suivants :

- Education, apprentissage de la langue et cours pour adultes en tant qu'importante voie d'accès à l'intégration pour les enfants et les adultes.
- Accès au marché du travail équitable et égal, se faisant suffisamment tôt, étant donné que l'emploi reste la seule condition vraiment efficace pour réaliser l'intégration.
- Reconnaissance des diplômes et qualifications détenus par les immigrants.
- Participation civique, entraînement de leaders civils venus des rangs des immigrants et encouragement à la participation de la communauté.

Ce panel présentera les aspects et les instruments de politiques d'intégration réussies dans les situations les plus variées dans toutes les régions du monde. Des partenaires issus des organisations de la société civile, des gouvernements et des organisations internationales exposeront des initiatives susceptibles d'être reprises. Les participants discuteront également des défis et difficultés rencontrés lors de la mise en œuvre de ces initiatives. Ce panel se propose de créer un lieu d'échanges sur lequel les divers acteurs dans le domaine de la migration ou au niveau gouvernemental pourront partager leur expertise, apprendre les uns des autres et instaurer une collaboration durable.

## **Perspectives régionales**

Le Forum de Vienne consacrera deux séances spéciales aux perspectives régionales.

Une de ces séances portera sur les développements régionaux du travail entrepris par l'UNAOOC au cours de l'année écoulée. Cette séance réunira des représentants d'un grand nombre d'acteurs intervenant dans l'action régionale promue par l'UNAOOC en vue d'atteindre ses objectifs. Les participants aborderont différents sujets communs à plusieurs domaines – tels que l'éducation, les jeunes, les médias et la migration et/ou les minorités – qu'ils discuteront dans une perspective régionale. Ils partageront les pratiques exemplaires et discuteront d'autres possibilités de coopération. Quelques uns des projets élaborés dans l'Europe du sud-est, dans la région euro-méditerranéenne, en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique Sud seront présentés et de nouveaux engagements à l'action annoncés.

Une autre séance spéciale sera consacrée à la région Danube et mer Noire, au Caucase du sud et à l'Asie centrale. Pendant des siècles, les populations de ces régions voisines ont fait preuve d'une diversité culturelle croissante. Les questions suivantes seront discutées en se basant sur les stratégies régionales existantes. Où aurait-on besoin d'un dialogue interculturel et inter-religieux plus poussé dans ces régions ? Quels sont, dans ces régions, les projets interculturels en rapport avec les sujets du Forum de Vienne qui peuvent être partagés en tant que pratiques exemplaires ? Où existe-t-il des possibilités d'initiatives culturelles susceptibles de rapprocher les uns des autres les citoyens et les populations de ces régions ?